

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

DÉCISION

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE EN DATE DU 14 AVRIL 2023

N° 2023-167 ZONE DE LOISIRS DE LA MORLIÈRE - REMISE EN ÉTAT DES AIRES DE JEUX POUR ENFANTS ET PARCOURS DE SANTÉ

Nomenclature des actes : 1.7

Vu la délibération n° 2020-161 du 24 juin 2020 attribuant des délégations à la Présidente,

Vu la délibération n° 138/10 du 1^{er} décembre 2010 décidant l'aménagement touristique des lacs,

La Communauté de communes s'occupe de l'aménagement touristique et de la mise en place d'activités autour des 3 lacs du Pays de Chantonnay : les lacs de l'Angle Guignard à Chantonnay, de Rochereau à Sigournais et de la Vourraie à Bournezeau et Saint Hilaire le Vouhis.

La Communauté de communes a aménagé en 2011 des aires de jeux pour enfants et un parcours de santé sur la zone de loisirs de Morlière.

Une remise en état des bacs de réception doit être réalisée.

La Présidente accepte le devis de TP GRIMAUD pour un montant de 7 192,25 € HT.

À CHANTONNAY, le 14 avril 2023

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu de la transmission à la Préfecture et de l'affichage le 17/04/2023.